



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE LA BAUSSAINE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf du mois de novembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire après convocation légale le vingt-deux du mois de novembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Alain GRIFFE, Gaëlle COÏC, Daniel CHOTARD, Hervé COLLET, Aurélie JOSSELIN, Joseph QUENOUILLE, France LEMAITRE, Jérôme RIAND, Catherine PIEL.

Absentes excusées : Diane NAUT, Aline BOUVIER.

Absent(e) non excusé(e) : /

Secrétaire de séance : Alain GRIFFE.

<i>Nombre de Membres en exercice :</i>	13
<i>Nombre de Membres présents :</i>	11
<i>Nombre de Membres votants :</i>	11

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Monsieur Alain GRIFFE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

-
- ✓ Le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.
-

29.11.2021 - 3

BUDGET DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

- Vu le Budget Primitif 2021 adopté le 29 mars 2021 ;
- Vu les décisions modificatives n°2 et 3 ;
- Considérant qu'il n'y a pas les crédits suffisants pour régler les factures suivantes :
 - Travaux d'électricité pour installation d'un coffret électrique (compte 2158)
SARL Lebreton Électricité
Montant de la facture : 4.552,31 € TTC

- Solde marché de maîtrise d'œuvre / Aménagement du bourg (compte 21538 – Opération 112)
Atelier Ersilie
Montant de la facture : 111,60 € TTC
- Matériel informatique dont écran ordinateur (compte 2183)
Assistance Infone
Montant du devis : 373,71 € TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les mouvements de crédits constituant la **décision modificative n°3**, détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	21	2158	+ 4.552,31 €	/
Investissement	21	21538-112	+ 111,60 €	/
Investissement	21	2183	+ 373,71 €	/
Investissement	21	2135-22	- 5.037,62 €	/

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 sur le budget de la Commune, présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux virements de crédits correspondants.

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

✓ **Signalement problème épandage :**

Monsieur Daniel CHOTARD fait part d'un problème d'épandage sur un terrain proche du bourg entraînant de fortes nuisances olfactives.

Après discussion, il est demandé à Monsieur Joseph QUENOUILLÈRE d'intervenir auprès de l'agriculteur pour résoudre le problème.

La séance est levée à 19 heures 00.